

DEPARTEMENT : ARDECHE
COLLECTIVITE : CHASSIERS

ARRETE N°AR 2024 088

du 01 juillet 2024

Portant réglementation de la circulation et du stationnement Au village - Place Pardoën Commune de CHASSIERS

Le Maire de la Commune de CHASSIERS,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;

Vu la pièce de théâtre présentée par la compagnie du Baldaquin qui aura lieu le samedi 06 juillet 2024,
le stationnement sera interdit sur la place Pardoën de 08 heures à 23 heures,

ARRETE

Article 1 : En raison de l'organisation d'une pièce de théâtre, le stationnement sera interdit sur la place Pardoën le samedi 06 juillet 2024, de 08 heures à 23 heures.

La signalisation sera assurée par la commune de CHASSIERS.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et publié par tous les moyens en usage dans la commune.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie de LARGENTIERE, qui est chargée de son exécution.

Fait à CHASSIERS, le 01 juillet 2024.

Le Maire, Hélène MOUTERDE

